



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le treize janvier deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, M. Denis BARGUIL, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaients absents :

Mme Marie-José TOULLEC, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ
Mme Christelle COUTHOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET
Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL
M. Arnaud TAERON, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à M. Patrice CHAVRIER

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL20.01.2023-003 : Ilot Le Gall – Sollicitation du fonds de concours déconstruction – reconstruction de Quimperlé communauté

Dans le cadre du projet de réhabilitation urbaine du quartier de la gare, la Commune est devenue propriétaire des biens situés aux 106 et 107, rue de la gare à l'issue d'une procédure de parcelles en l'état manifeste d'abandon.

Dans le cadre de cette procédure, un programme a été défini pour l'unité foncière située au 107, rue de la gare. La Commune a pu entrer en possession après que le montant des indemnités d'expropriation ait été fixées par le juge.

Parallèlement à la procédure qui a permis la maîtrise foncière de cet ensemble par la Commune, une consultation d'opérateurs a été lancée en 2019. Une analyse des offres a été réalisée avec l'appui de la SAFi (société d'aménagement du Finistère). Par délibération du 7 octobre 2022, le conseil municipal a décidé de l'attribution de ces biens et donc de la vente des parcelles cadastrées dans la section AH sous les numéros 5,434, 446 et 448 à l'OPAC de Quimper-Cornouaille comme terrains nus. Il convient donc que la Commune réalise les travaux nécessaires avant la vente.

Suite à une consultation la meilleure offre pour ces travaux est celle de l'entreprise Le Fer (Rédéné) qui s'établit à 37 000 €HT. A ce jour, la commune ne s'est vue pas attribuer de subventions pour la réalisation de cette opération. Elle peut cependant bénéficier du soutien de Quimperlé communauté au titre de son fonds de concours déconstruction – reconstruction.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve la réalisation de ces travaux.

Sollicite la participation la plus substantielle possible de Quimperlé communauté au titre de son fonds de concours déconstruction – reconstruction.

Autorise le Maire à signer tous les actes et documents à intervenir dans le cadre de cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX